



INFIRMIERS, AIDES-SOIGNANTS

➔ L'enjeu de la coopération



450 000
AIDES-SOIGNANTS

764 260
INFIRMIERS

EN 3 MOTS-CLÉS

➔ COLLABORATION

dans le respect des activités et des responsabilités de chacun

➔ BINÔME

pour une prise en charge de qualité,
à la fois technique et humaine

➔ COMPÉTENCES

spécifiques entre savoirs professionnels et impératifs de travail

➔ Collaboration au bénéfice des patients : de quoi parle-t-on ?

Établissements de secteur sanitaire, social et médico-social, SSIAD... Travailler de manière collaborative est désormais un paramètre important dans la prise en charge des patients, que celle-ci soit continue ou non

En tant qu'aide-soignant,

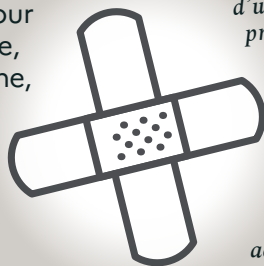
vous êtes habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, du bien-être et de l'autonomie de la personne, en collaboration avec un infirmier

En tant qu'infirmier,

vous pouvez confier à un aide-soignant certains actes relevant de sa compétence et permettant d'assurer une continuité des soins et une meilleure qualité de prise en charge du patient

PAR EXEMPLE :

contribuer à l'évaluation de l'état clinique d'une personne (recueil de la saturation en oxygène, prélèvements non stériles, évaluation de la douleur...)



surveiller le comportement du patient et alerter s'il faut adapter les soins

identifier les risques liés aux soins

accompagner la personne dans ses soins quotidiens

participer à l'animation de groupes à visée thérapeutique

À NOTER

LORSQUE L'INFIRMIER CONFIE DES ACTIVITÉS À L'AIDE-SOIGNANT, IL DOIT S'ASSURER QU'ILS SONT PRÉVUS PAR SA FORMATION ET QUE CE DERNIER DISPOSE DES COMPÉTENCES NÉCESSAIRES POUR LES RÉALISER.

➤ Aide-soignant : la formation revue pour valoriser la profession

En juin dernier, la réingénierie du métier d'aide-soignant est entrée en vigueur dans le cadre de la stratégie de transformation du système de santé et des préconisations de la mission nationale grand âge et autonomie

+ 3 600 places
en institut de
formation
d'aides soignants

ELLE A PERMIS :

- D'ACCROÎTRE LES COMPÉTENCES des aides-soignants en faveur du raisonnement clinique partagé et de les étendre à de nouveaux soins, notamment le recueil de la glycémie capillaire
- D'APPORTER DAVANTAGE DE SOUPLESSE dans la réalisation des soins les plus courants

Désormais, les aides-soignants ne sont plus de simples exécutants : ils participent aux soins apportés aux patients. Leur rôle s'inscrit dans une approche globale de la personne et prend en compte la dimension relationnelle des soins ainsi que la communication avec les autres professionnels, les apprenants et les aidants

➤ Relation infirmier/aide-soignant : l'évolution réglementaire



Précisée dans le code de la santé publique, cette relation nécessite le respect et la connaissance du domaine de compétences et de responsabilités de chacun

De par leurs nouvelles missions, les aides-soignants peuvent aujourd'hui réaliser certains actes relevant du rôle propre des infirmiers et correspondant à des soins courants dits « de la vie quotidienne ». Cela, en dehors de la présence d'infirmier(s) et dans la limite de leurs compétences

Par ailleurs, les soins aigus continueront à être réalisés par les aides-soignants de manière stricte en collaboration avec les infirmiers

« C'est une très bonne chose qu'on reconnaisse tout ce que nous faisons sur le terrain. Notre métier a évolué depuis de nombreuses années, nous sommes aujourd'hui dans une participation active aux soins avec l'infirmier qui répond aux besoins sur le terrain. Cela permet enfin de reconnaître dans notre référentiel ce que l'on fait quotidiennement auprès des patients »

Aurélie, aide-soignante en soins à domicile